

**Proposé par M. Wright, appuyé par M. O'Donoghue, et résolu,**

Que les municipalités sont naturellement mieux placées que les Législatures Provinciales pour juger de quelle manière les taxes municipales peuvent être le plus équitablement établies et par conséquent on devrait laisser à chaque municipalité le soin de décider de l'opportunité de la taxation.

**Proposé par M. Wright, appuyé par M. Davey, et résolu,**

Que ce Congrès demande au Parlement Fédéral la promulgation d'une loi effective, sous peine d'amendes convenables, pour empêcher l'importation au Canada d'ouvriers sous contrat.

**Proposé par M. Wright, appuyé par M. D. A. Carey, et résolu,**

Attendu que, dans le but avoué de protéger le travail canadien, le Parlement du Canada a adopté une politique de tarifs protecteurs; et attendu que ce n'est que par l'organisation que les travailleurs peuvent s'en assurer les bénéfices sous forme d'augmentation de salaires, ce qui leur a été promis comme résultat de la protection; qu'il soit par conséquent résolu que chaque fois que les patrons, dans quelque ligne que ce soit, essaieront de détruire ou d'empêcher l'organisation de leurs employés, ce sera le devoir du travail organisé d'employer son influence, politiquement, pour faire supprimer les droits de douane sur le genre de marchandises fabriquées par tels patrons.

**Proposé par M. McDonald, appuyé par M. O'Donoghue, et résolu,**

Que les Comités Législatifs, pour les Provinces d'Ontario et de Québec reçoivent instruction de presser les Gouvernements Provinciaux de modifier les lois municipales des dites provinces de la manière suivante: L'adoption du suffrage universel pour les élections municipales dans la province de Québec; que les jours d'élections municipales, provinciales et fédérales soient déclarés au livre de Statuts demi-jours de fête légaux et que le vote soit obligatoire.

**Proposé par M. Cribben, appuyé par M. Holmes, et résolu,**

Que dans l'opinion de ce Congrès, le droit d'exercer la franchise sur la même qualification que celle en vertu de laquelle les hommes peuvent voter, soit étendu aux femmes et que le Comité Exécutif de ce Congrès ait pour instruction d'insister à ce sujet auprès des Gouvernements Fédéral et Provinciaux.

**Proposé par M. Walsh, appuyé par M. Guthrie, et résolu,**

Que ce Congrès demande à la Législature de Québec de modifier l'Acte Municipal de telle sorte que le pouvoir de décider entre maîtres et domestiques ne soit pas laissé plus longtemps entre les mains des municipalités, mais qu'il soit gouverné par une Loi Provinciale juste et équitable.

**Proposé par M. Massie, appuyé par M. Fontaine, et résolu,**

Attendu que les cigares sont des objets de luxe; qu'il soit par conséquent résolu que ce Congrès demande au Gouvernement Fédéral d'augmenter les droits de douane sur les cigares importés afin de protéger les cigariers du Canada.

**Proposé par M. Gale, appuyé par M. Routier, et résolu,**

Qu'il soit demandé aux corporations municipales des cités d'imposer une taxe sur les terrains vacants, pour leur valeur entière, lorsqu'ils seront détenus dans un but de spéculation.

**Proposé par M. Cribben, appuyé par M. Holmes,**

Qu'afin de faciliter le travail, le Comité Exécutif entrant reçoive pour instruction de préparer un programme des projets à discuter au prochain Congrès.

La motion est perdue.

**Proposé par M. Gale, appuyé par M. Routier, et résolu.**

Que les Commissaires d'Ecoles dans les cités de la Province de Québec soient élus par le peuple, à la place du système actuel.

En terminant, le Comité des Ordres Permanents et des Résolutions a l'honneur de solliciter du Congrès son approbation et sa sanction à tous les actes et les mesures adoptés aux sessions précédentes du Congrès et qui n'ont pas été discutés en détail à cette session.

Respectueusement soumis.

DAVID A. CAREY, *Président.*  
ANTOINE CHOQUETTE.  
JNO. W. DAVEY.  
ED. REYNOLDS.  
L. Z. BOUDREAU, *Secrétaire.*

Le rapport est adopté.